

PIL'NET

- DESCRIPTION :** **PIL'NET** est un gel de nettoyage prêt à l'emploi, pelable, sans rinçage, conçu à base d'une résine spécifique, d'agents tensioactifs séquestrants et épaississants.
- PROPRIÉTÉS :** **PIL'NET** permet l'élimination, à l'intérieur, des salissures, des suies et autre pollution, sans endommager le support.
- sans rinçage
 - sans avoir à neutraliser
 - de façon spectaculaire
 - simplement
- MODE D'EMPLOI :** **PIL'NET** s'applique à l'aide d'une brosse, d'un rouleau ou d'un appareil à projeter. Pour une efficacité optimale, tant au niveau du nettoyage que pour l'élimination du film, une épaisseur d'au moins 3 mm sera nécessaire.
Après 24 heures, éliminer le film.
Ne pas laisser **PIL'NET** agir plus de 36 heures sur le support.
- RENDEMENT :** 3 kg / m² suivant le relief du support
- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :**
- | | |
|-----------|-------------|
| Aspect : | Gel |
| Couleur : | Beige |
| Odeur : | Ammoniacque |
| Densité : | 1 ± 0.05 |
| Ph : | 11 |
- PRÉCAUTION :** Ne pas appliquer **PIL'NET** au soleil, sur une surface chaude ou sur un support humide. Protéger les surfaces sensibles aux latex et produits alcalins.
Faire un essai préalable afin de valider l'efficacité et l'élimination du produit suivant la nature et le niveau d'encrassement du support.
Appliquer dans des endroits bien ventilés.
- PROTECTION :** Dans des lieux faiblement ventilés, porter un appareil respiratoire adapté aux vapeurs d'ammoniacque.
Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :** Lire attentivement l'étiquette et consulter la fiche de données de sécurité
- CONDITIONNEMENT :** 1 L, 5 L et 20 L
- STOCKAGE :** Il est recommandé de stocker le **PIL'NET** à l'abri de la chaleur, dans un endroit tempéré.



Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.
Version 2 du 25/08/2016